

Rapport moral AG du 24 Février 2012

25 ans après : restons vigilants

L'année 2011 pour SRL a été marquée par deux événements majeurs :

- La remise du titre de « Héros de l'eau 2011 » à l'Assemblée Nationale le 21 Mars 2011 à la veille de la journée mondiale de l'eau.
- L'anniversaire des 25 ans de SRL, fêté le 18 juin 2011 avec une sortie pêche, repas et concert avec le groupe « Antrepothes » (merci Alain).

Loin de s'endormir sur un bilan plutôt positif de 25 années d'actions au service de la défense des rivières, SRL voit poindre de nouveaux défis qui vont tous nous mobiliser dans les années à venir. La remise du titre de héros de l'eau nous a permis de tirer un certain nombre d'enseignements sur la difficulté de travailler en France le dossier du nucléaire ; les 25 ans nous permettent de constater que sur nos dossiers traditionnels, l'histoire risque de se répéter.

1 – Les héros de l'eau : quels enseignements ?

- **Rappel historique**

Rappelons que le titre « Héros de l'eau nous a été décerné pour « la ténacité et la détermination de l'association dans son combat contre la pollution issue des anciens sites miniers d'extraction d'uranium en Limousin ». Reconnaissons en effet qu'il a fallu beaucoup de ténacité pour faire avancer un tel dossier.

Les anciennes mines d'uranium ont été fermées dans les années quatre-vingt et la problématique de « l'après mines » a eu du mal à s'imposer dans cette région. En dépit des rumeurs entendues lors des Etats Généraux de l'environnement de 1981 sur la radioactivité des eaux en Limousin, il a fallu attendre le rapport Barthélémy en 1993 sur la gestion à long terme des friches et le rapport CRIIRAD en 1994 sur les multiples dysfonctionnements d'une telle gestion, pour disposer de fondements scientifiques solides permettant de douter du discours officiel sur la maîtrise de la réhabilitation des sites.

Néanmoins, en dépit de leur qualité, les deux rapports précédents sont restés sans suite avec l'indifférence de l'opinion publique, la complicité de l'Administration, l'inconscience des élus et le cynisme de l'exploitant. C'est dans un tel contexte que SRL finance ses premières analyses d'eau et de sédiments en 1995-1997 qui confirment les résultats de la CRIIRAD. De plus, les résultats officiels de l'analyse des sédiments suite à la vidange du lac de Saint Pardoux vont venir nous renforcer dans la nécessité de porter plainte avec constitution de partie civile en Mars 1999. Il faudra attendre huit longues années pour aboutir à un jugement définitif en appel.

- **Enseignements**

La première leçon est la difficulté rencontrée pour lutter contre le nucléaire en France, et ce pour de multiples raisons qui se cumulent :

- spécificité de la pollution nucléaire qui ne se voit pas, ne se sent pas et qui ne permet pas une mobilisation aisée de la population.
- controverses scientifiques autour de la dangerosité du nucléaire, particulièrement en ce qui concerne les faibles doses. Là encore, cela se traduit par une difficulté à mobiliser la population.
- très grande difficulté à trouver en France des experts indépendants qui n'aient pas été, à un moment ou à un autre, liés au lobby nucléaire.

- très grande difficulté à trouver des avocats compétents, indépendants et à un tarif abordable pour une petite association comme SRL.
- très grande difficulté à mobiliser des moyens financiers pour payer tous les frais et expertises nécessaires (scientifiques, juridiques...).
-

La deuxième leçon concerne la quasi impossibilité de lutter contre l'exception nucléaire française :

- la plupart des acteurs de la société civile en France ont démissionné depuis longtemps face au lobby nucléaire : associations, opinion publique, administration, élus.
- le droit en matière de déchets nucléaires est particulièrement flou.
- on peut se demander si on est toujours dans un Etat de droit en matière nucléaire tant la raison d'Etat est prégnante.

La troisième leçon est la négligence systématique de la dimension économique. On fonctionne toujours avec l'idée que le nucléaire est rentable sans tenir compte des multiples externalités qui remettent en cause cette idée reçue. Plusieurs dossiers sont importants :

- le coût de la réhabilitation des sites et de leur sécurisation : jusqu'où faut-il aller et qui doit payer ?
- le coût lié aux effets d'éviction d'investissements potentiels dans le secteur de l'agriculture, du tourisme et du fait de la dégradation de l'image de marque du territoire voire de l'impossibilité d'utilisation future des sols.
- au final, tout cela rentre dans le débat sur la rentabilité réelle de la filière à partir du moment où l'on internalise tous les effets externes.

La quatrième leçon concerne l'efficacité de l'action de SRL. Si on a eu le sentiment d'avoir perdu au tribunal, on a largement gagné sur le terrain :

- sensibilisation de l'opinion publique grâce à la couverture médiatique de l'événement.
- création du Groupe d'Expertise Pluraliste (GEP).
- contrôles inopinés de l'Administration démontrant enfin les négligences de l'exploitant et donnant lieu à des mises en demeure.
- création des Commissions locales d'information et de sécurité (CLIS).
- Création du collectif « sous nos pieds » pour informer la population.
- ...
- il reste encore de multiples problèmes à résoudre mais il apparaît aujourd'hui que le dossier des friches nucléaires en Limousin ne peut plus être enterré comme cela aurait été le cas si SRL n'était pas intervenue.

• Et maintenant ?

Aujourd'hui, SRL continue son action pour faire avancer le dossier de la réhabilitation des sites en dépit d'une réticence toujours aussi forte de l'exploitant. Il est nécessaire d'améliorer la transparence de l'information et la connaissance des sites. Pour cela, il serait souhaitable d'aboutir à la réalisation d'une véritable étude d'impact global pour planifier enfin véritablement la réhabilitation et la sécurisation des friches uranifères. Une conférence de citoyens serait bienvenue pour en fixer les objectifs et les moyens. Pour le long terme, des propositions sur la transmission de la mémoire des sites doivent également être analysées.

SRL continuera à œuvrer dans ce sens dans les prochaines années et ce d'autant plus que la remise en cause du nucléaire n'est plus un sujet tabou en France. Il apparaît même que le chant du cygne du nucléaire a commencé, que ce soit avant tout pour des raisons de sécurité comme l'a démontré l'exemple de Fukushima. Cela a amené l'agence de sûreté nucléaire (ASN) à reconnaître qu'un accident nucléaire était possible en France, ce qui était

rigoureusement nié depuis le lancement de cette filière. Il y a également l'argument de la rentabilité du nucléaire qui s'effondre : il a été démontré que la sortie du nucléaire ne coûtait pas plus que d'y rester, mais avec l'épée de Damoclès de l'accident en moins, sans parler de l'impasse des déchets.

2 – 25 ans de SRL : et si l'histoire se répétait ?

Nous ne referons pas l'analyse présentée dans Sources n°13 et qui reste d'actualité :

- d'une part il y a une relative permanence dans les atteintes au milieu qui déclenchent nos actions. Pour l'essentiel : pollutions agricoles, domestiques, industrielles ; destruction d'écosystèmes fragiles ; artificialisation des milieux naturels ; prolifération d'étangs.
- d'autre part, deux enseignements peuvent être tirés de notre fonctionnement : la nécessité d'une professionnalisation ; la nécessité de notre indépendance.
- sur ces bases, SRL a fait la preuve de son efficacité.

Il faut donc se demander comment affronter les années à venir qui sont porteuses de profonds bouleversements sociétaux et qui risquent de conduire à un certain nombre de tensions sociales autour des problèmes environnementaux, réchauffement climatique en tête. Cela est déjà parfaitement perceptible avec le retour de dossiers que l'on croyait réglés. Nous en donnerons seulement trois illustrations :

- nous avons un certain nombre de contentieux en cours avec des microcentrales hydroélectriques. A l'heure de la réhabilitation des énergies renouvelables, nous allons devoir être très vigilants pour éviter la prolifération de petites unités hydroélectriques au nom de la lutte contre l'effet de serre. D'un point de vue économique, on risque d'aboutir à enrichir quelques heureux propriétaires au détriment de l'intérêt général et avec une destruction de milieux fragiles. De plus, SRL a contribué à rediscuter de problèmes juridiques complexes liés à la justification de la reconstruction d'installation au nom d'un droit fondé en titre. Il y a là un enjeu économique considérable pour estimer la valeur des droits fondés en titre. Si on veut les supprimer, il faut éventuellement analyser l'opportunité de leur rachat par une organisation publique.
- il y a ensuite le problème du renouvellement des concessions hydroélectriques. C'est une négociation importante qui s'ouvre avec de multiples problèmes liés en particulier à la difficulté d'accès à l'information relative aux bilans environnementaux des concessions anciennes. Il s'agit de créer éventuellement un comité de suivi avec toutes les parties prenantes pour avoir accès à toute l'information nécessaire à une bonne gestion des milieux.
- il y a enfin le problème du reclassement des cours d'eau qui constitue là encore une source de controverses entre les différentes parties prenantes. L'enjeu du classement des cours d'eau est bien-sûr l'hydroélectricité. Il faut arriver à protéger le maximum de rivières têtes de bassins de toute implantation nouvelle mais surtout, il faut absolument éviter que le nouveau classement ne constitue un recul par rapport à l'ancien, ce qui serait un exemple de plus d'une véritable régression du droit de l'environnement.

Au final, les années qui viennent s'annoncent primordiales par rapport à l'avenir de la ressource en eau. Il apparaît que nous devons rester très vigilants face à des tentatives

systematiques et généralisées de récupération du thème de l'environnement. Au nom de « l'économie verte » qui prétend trouver des solutions aux problèmes actuels de raréfaction des ressources (dont l'eau), il y a un risque considérable de marchandisation généralisée de la nature. SRL restera très attentive aux risques de dérives liés à une telle monétarisation de l'environnement.

La Boine le 22 Janvier 2012.

**J.J.Gouguet
Président de SRL.**